

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2015.10.62

Date de la convocation : 2.10.2015

Date d'affichage : 5.10.2015

L'an deux mille quinze

Le douze octobre

Nombre de Délégués

En exercice : 50

Présents : 34

Votants : 36

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué à CHAMPAGNE SUR SEINE –

Palais des Rencontres

OBJET : VENTE DE LA PROPRIÉTÉ CARNOT Á LA SAFER

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune d'ECUELLES

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTARLOT

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLEMER

Commune de VILLE SAINT JACQUES

M. GONORD, DEMASSE, SOUVILLE

Mmes AUFILS, WALTER

Mr VERNERY, Mme CASTANER

M. FONTUGNE

Mme PERINI

M. LOEUILLLOT

Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU

M. SEPTIERS, MAROTTE

Mme ROUSSEAU

M. BEL

M. GUIMARD

M. PLOUVIER - Conseiller Communautaire suppléant

M. COCHIN

M. GASCUEL

M. BRUMENT, MARTIN, Mme HARIVEL

M. MICHEL, Mme DE LA FUENTE

M. CAUPIN

M. BENARD, Mmes PARADIS, EPIKMEN

M. MOMON

M. DEYSSON

Mme KLEIN

M. PICLIN

M. DUCHATEAU

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune d'ECUELLES

Commune de VENEUX LES SABLONS

Mme ACHANTRE-ROUSSET pouvoir M. FONTUGNE

M. BLANT pouvoir Mme PARADIS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Commune d'EPISY

Commune de SAINT MAMMES

M. BILLARD

M. SURIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-247700032-20151019-20151062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015

Publication : 19/10/2015

ETAIENT ABSENTS

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE
Commune de DORMELLES
Commune d'ECUELLES
Commune de MONTIGNY SUR LOING
Commune de MORET SUR LOING
Commune de REMAUVILLE
Commune de THOMERY
Commune de VENEUX LES SABLONS
Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Mme LABBOUZ
M. LARGILLIERE
M. GIRAULT
Mme JACQUENET
M. LABOUZE
M. LANNEAU
Mme FRIGNET – M. TROUBAT
Mme INGHELBRECHT – Mr ZUBALOF
Mmes FAIDER-LOGET – BERGER

Madame MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Lors de sa séance du 23 juin 2014, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une promesse de vente relative à la propriété Carnot, sise à Ecuelles et Montarlot, avec La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Ile de France (SAFER).

Pour rappel, la propriété Sadi Carnot est constituée d'une maison de maître, de plusieurs maisons à usage d'habitation ou d'exploitation, d'un plan d'eau et de terres naturelles et agricoles.

L'ensemble de la propriété est situé en zone naturelle ou agricole à l'exception de l'emprise des bâtiments existants ainsi que les abords et chemins d'accès qui ont été classés en zone à urbaniser du PLU.

Les parties boisées ou en friche ont par ailleurs été inscrites en Espace Boisé Classé. La majeure partie des biens est localisé dans le site classé de la vallée de l'Orvanne et en ZNIEFF de types 1 et 2.

Une promesse unilatérale de vente a donc été signée le 15 avril 2015 entre Moret Seine & Loing et la SAFER d'Ile de France, d'une surface totale de 88 ha 70 a 36 ca portant sur les parcelles cadastrées :

- Commune d'Orvanne (anciennement Ecuelles) : Section E n° 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 430, 431, 432, 866, 918, 923, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912. Section ZL n°8, 10, 20, 21, 23.
- Commune de Montarlot : Section C n°354 et 1305.

La SAFER d'Ile-de-France a sollicité l'actualisation de l'évaluation de la propriété auprès des services de France Domaines, la précédente évaluation (1 300 000 € - 2011) portant sur une superficie supérieure, les parcelles non attenantes à la propriété (32,4 ha) ayant été cédées en 2011/2012. L'évaluation actualisée de France Domaines du 10/06/2015 s'établit à 1 340 000 € pour une superficie de 887 036 m².

Compte tenu de la nature des biens et des contraintes du site, la rétrocession par la SAFER de ce bien rural à un porteur de projet, assortie d'un cahier des charges d'une durée de 20 ans négocié par la SAFER peut permettre, notamment à travers la restauration du patrimoine bâti et des milieux naturels, la mise en place d'un projet de valorisation des espaces naturels et agricoles et de développement local et touristique. Cette opération foncière s'inscrit dans le cadre de l'article L 111-2 du Code rural et de la Pêche Maritime.

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 21 septembre 2015 a émis un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE Le Président à :

- **vendre à la SAFER d'Ile de France, la propriété Carnot à Ecuelles (77250 Orvanne), dont les références cadastrales sont citées ci-dessus, d'une surface de 887 036 m², au prix de 1 340 000 €,**
- **signer tout acte se rapportant à cette vente.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

A Moret sur Loing, le 12 octobre 2015

LE PRESIDENT
P. SEPTIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-247700032-20151019-20151062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2015

Publication : 19/10/2015